

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 08 octobre 2025

Date de la convocation : 01/10/2025
Date d'affichage de la convocation 01/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	06
Votants :	27

Délibération n°

2025_D_049

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M Reynald CARLOT pouvoir à M. Florent GAUROIS, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absents : Mme Laura SERON-HABERLAND, M. Jean-Michel POTS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LOCAUX COMMUNAUX

Considérant que les associations jouent un rôle essentiel dans la vie de la commune et contribuent à l'animation et la solidarité locale,

Considérant qu'il est opportun de favoriser leur action en mettant à leur disposition des locaux communaux gratuitement,

Considérant que cela nécessite la signature de conventions déterminant les modalités de cette mise à disposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

► **AUTORISE** le Maire à signer des conventions avec les associations souhaitant bénéficier de la mise à disposition gratuite de locaux communaux.

► **VALIDE** les termes des conventions qui seront élaborées, incluant les conditions d'utilisation, les obligations réciproques et les modalités de résiliation.

► **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de mise à disposition correspondantes, dont le projet figure en annexe, et tous les documents s'y rapportant.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

